



## N° 18.40

### ADHESION AU DISPOSITIF

### « PACK ECO-EVENEMENT »

### DU DEPARTEMENT DE L'ISERE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 20 septembre 2018, s'est réuni en session ordinaire à St Victor de Cessieu, le 03 octobre de l'an deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 105 titulaires / 58 Présents / 60 Votants :

#### PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (25)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (9)
- ❹ - Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné (6)
- ❺ - Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné (11)

2 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum M. Jean-Marie BOSCH est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Le Département a mis en place le pack éco-événement, constitué notamment de gobelets réutilisables et de poubelles de tri sélectif, et mis gratuitement à disposition des associations et des collectivités qui souhaitent mettre en œuvre une démarche éco-responsable.

Pour répondre à une demande de plus en plus croissante et à un équilibre territorial, le Département propose aux collectivités territoriales iséroises la mise en place de partenariats afin d'établir des relais de ce dispositif au sein de leurs territoires. Ce partenariat concerne les associations et collectivités qui organisent des événements inférieurs à 2 000 personnes. Les manifestations supérieures à 2 000 personnes resteront gérées par le Département par l'intermédiaire de son prestataire.

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné assurera l'accueil des associations ou collectivités qui auront fait leurs demandes par l'intermédiaire de l'outil en ligne mis en place par le Département sur [www.isere.fr](http://www.isere.fr). Il mettra les gobelets à disposition et assurera la récupération des gobelets propres et sales.

Le Département, par l'intermédiaire de son prestataire, assurera la gestion du stock, les dépôts et retraits des gobelets, le lavage et la mise à disposition du matériel nécessaire (cartons, affiches, compteuses...).

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné respectera les conditions de mises à disposition établies avec le prestataire du Département à savoir :

- ☞ la mise à disposition des gobelets uniquement aux associations ou collectivités ayant fait la demande via l'outil en ligne du Département et ayant reçu une confirmation mail du Département (cet outil sera mis en ligne sur le site web du Syndicat Mixte Nord Dauphiné),
- ☞ le dépôt d'un chèque de caution par l'organisme ayant fait la demande de gobelets au moment du retrait (exception faite pour les collectivités),
- ☞ un comptage à effectuer au retour des gobelets afin que le prestataire du Département puisse établir une facturation sur la base de 0.90 cts par gobelet manquant.

Il est proposé :

- D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au dispositif « pack éco-événement » pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement pour une période d'un an et tous documents y afférant.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 03 octobre 2018**

Jean-Pierre JOURDAIN,  
Président

